

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°19

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt six, le dix huit mai, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 11 mai 2026 s'est réuni, Espace Culturel Saint-Exupéry - 32 Rue de la Station - 95 130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Eric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Marie-Christine CAVECCHI, Martine CHARBONNIER, Françoise GONZALEZ, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Daniel PORTIER, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Catherine ROUSSEAU, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUERSON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Mohamed BANNOU, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Xavier DUBOURG, Sandra BILLET, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO-TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL OUARDANI, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Christian JEUDY par Marie-José BEAULANDE
François LAMARCHE par Nicolas FLAMENT
Zouina MENNAD par Sophie SAND
Carole FAIDHERBE par Laetitia BOISSEAU-STAL
Manuela MELO par Yannick BOËDEC
Thomas COTTINET par Karine LACOUTURE
Etienne RAVIER par Xavier HAQUIN
Marie-Ange LEMOINE par Audrey MONTEL

Étaient absents excusés :

Claude CAUËT, Samir LASSOUED

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

Secrétaire de Séance : Maxime BRIGHI,

N°D_2026_063

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 76
 Nombre de pouvoirs : 9
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D_2026_034 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
03/01/2026	d/8.9/2026/01	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR DEUX PRÉSENTATIONS LITTÉRAIRES BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
03/01/2026	d/8.9/2026/02	CONVENTION AVEC VIRGINIE GIMARAY POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR L'HISTOIRE DE L'ART À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
05/01/2026	d/8.9/2026/03	CONVENTION DE PRESTATION AVEC WILBOX POUR 10 ANIMATIONS JEUX DE SOCIETE DANS LES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE VAL PARISIS
05/01/2026	d/3.5.3/2026/04	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
06/01/2026	d/8.9/2026/05	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESSENTI'ELLES PARISIS POUR L'ANIMATION D'UN CAFÉ DES MAMANS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
07/01/2026	d/1.4/2026/06	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE POUR LE COMPRESSEUR AQUAVAL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/07	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS LACH ADRIEN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/08	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS COUEGNAT ANAIS
07/01/2026	d/3.5.3/2026/09	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MILLOT AXEL

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_063

07/01/2026	d/3.5.3/2026/10	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS BOUREGBI CHRISTOPHE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/11	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MEVEL CLEMENCE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/12	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ROY GUILLAUME
07/01/2026	d/3.5.3/2026/13	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS COSTA JONATHAN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/14	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS GUYON JULIEN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/15	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS LE TEXIER PIERRE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/16	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS POTTEVIN RAPHAEL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/17	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS FONTRIER REMY
07/01/2026	d/3.5.3/2026/18	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS JELASSI SOUHAIL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/19	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS SOULIOTIS TOMMY
08/01/2026	d/8.8.1/2026/20	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU SIARE RECEVANT LES EAUX DE LA CA VAL PARISIS
10/01/2026	d/8.9/2026/21	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE MATHILDE GAUDEL RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE DE LA FICTION À LA SCIENCE : LES VOYAGES INTERSTELLAIRES À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
11/05/2026	d/7.5/2026/22	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
13/01/2026	d/8.9/2026/23	CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE RELATIVE À UNE ANIMATION JEUX VIDÉO DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION DÉNOMMÉE « FESTIVAL CULTURE MANGA » - MEDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY - FRANCONVILLE-LA-GARENNE
14/01/2026	d/3.5.3/2026/24	CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT DE RELAIS POUR LE TELERELEVE
14/01/2026	d/8.9/2026/25	CONVENTION DE PRESTATION AVEC EUTERPE CONSULTING, POUR UNE SESSION DE FORMATION EN DIRECTION DES MÉDIATHÉCAIRES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
14/01/2026	d/3.3.1/2026/26	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DU FORT DE CORMEILLES EN PARISIS, REFERENCES CADASTRALES AB103 ET 153 (CORMEILLES) ET AC197 (MONTIGNY LES CORMEILLES)
14/01/2026	d/3.5.3/2026/27	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « LES OCEANIDES DU PARISIS » ENTRE LA

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_063

		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE
15/01/2026	d/3.5.3/2026/28	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AU DE M. NICOLAS ROUSSEAU
17/01/2026	d/8.9/2026/29	CONTRAT DE PRESTATION AVEC DANS TOUS LES SENS POUR UN SPECTACLE DE FANNY ROJAT - BIBLIOTHEQUE GEORGES- BRASSENS - MONTIGNY-LES-CORMEILLES
17/01/2026	d/8.9/2026/30	CONTRAT DE PRESTATION AVEC DE FILS EN SIGNES POUR TROIS ANIMATIONS DE BEBE SIGNEURS D'ESTELLE REBUT - BIBLIOTHEQUE GEORGES- BRASSENS - MONTIGNY-LES-CORMEILLES
17/01/2026	d/8.9/2026/31	CONTRAT DE PRESTATION AVEC MUSIQUE EN HERBE POUR DEUX ANIMATIONS MUSICALES - BIBLIOTHEQUE GEORGES- BRASSENS - MONTIGNY-LES-CORMEILLES
20/01/2026	d.8.9/2026/32	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT) ET DE DEUX CAFÉS-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/01/2026	d/3.5.3/2026/33	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT- ET ADN PLONGEE
21/01/2026	d/3.5.3/2026/34	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNAL DE MONTIGNY LES CORMEILLES ET SES EQUIPEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 95
21/01/2026	d.8.9/2026/35	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK RELATIVE À DEUX ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE)
21/01/2026	d/3.2/2026/36	CESSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE INFODIP ET LE FOND D'INVESTISSEMENT AXIO D'UNE PARCELLE LOT C1B, 9 AVENUE LOUIS BLEROT AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/01/2026	d.8.9/2026/37	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE RELATIVE À UN PRET TEMPORAIRE D'UN OUTIL D'ANIMATION POUR LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY À FRANCONVILLE-LA-GARENNE
27/01/2026	d/3.3.1/2026/38	BAIL COMMERCIAL / SOCIÉTÉ PALMECA
27/01/2026	d/3.5.3/2026/39	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET EMS AUDIT
28/01/2026	d.8.9/2026/40	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES RELATIF A UN ATELIER FILM D'OMBRE A LA MEDIATIQUE DE SAINT LEU LA FORET
28/01/2026	d.8.9/2026/41	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LES CAILLOUX BRULANTS POUR UN SPECTACLE PAR CECILE DEMAISON A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28/01/2026	d.8.9/2026/42	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES D'EAUBONNE ET LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28-01-25	d/3.5.3/2026/43	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE L'AQUAVAL - CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT- ET LE TSN95

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_063

28/01/2026	d.8.9/2026/44	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGE ET PARTAGE POUR UNE SESSION DE JEUX DE CARTES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
29/01/2026	d.8.9/2026/45	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE-GABRIELLE CHUPIET POUR L'ANIMATION DE QUATRE ATELIERS YOGA PARENT-ENFANT A LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE ANDRE-MALRAUX ET A LA MEDIATHEQUE ANDRE-MALRAUX (ERMONT)
30/01/2026	d/3.3.1/2026/46	AVENANT N°3 DE PROLONGATION CONVENTIONS D'HEBERGEMENT DE L'ENTREPRISE TWOOLS (LE TREMLIN)
30/01/2026	d.8.9/2026/47	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR DEUX SESSIONS DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/02/2026	d/1.1/2026/48	AVENANT N°1 AU MARCHE DE GESTION ET ENTRETIEN COURANT DES PARKINGS COMMUNAUTAIRES (2023-18)
11/05/2026	d/1.1/2026/49	CONVENTION RELATIVE A L'ACTION INITIATION AUX PREMIERS SECOURS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA PROTECTION CIVILE DU VAL D'OISE
03/02/2026	d/1.1/2026/50	ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE D'HABILLEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE ET LES AGENTS DU CSU (2025-49)
03/02/2026	d/8.9/2026/51	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAINES DE LUSO POUR LE PRÊT DE 16 PLANCHES ET L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS CRÉATIFS AUTOUR DE L'ALBUM « ASTÉRIX EN LUSITANIE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/02/2026	d/3.5.3/2026/52	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES GRANDS BAINS DU PARISIS A HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE NANCY EICHINGER
06/02/2026	d/8.9/2026/53	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ENTREPRISE DE SPECTACLE THEÂTRE DU PAIN POUR LE SPECTACLE « MÉTAMORPHOSE » DE DAVID LE GALL À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS
09/02/2026	d/1.1/2026/54	ATTRIBUTION DU MARCHE CITEVAL FRANCONVILLE (2026-03)
10/02/2026	d/1.4.1/2026/55	CONTRAT DE PRESTATION POUR LA LOCATION D'UNE AUTOLAVEUSE ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VAL PARISIS (PIERRELAYE)
10/02/2026	d/1.4.1/2026/56	CONTRAT DE PRESTATION POUR LA LOCATION D'UNE AUTOLAVEUSE ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VAL PARISIS (CORMEILLES)
10/02/2026	d/7.5.3/2026/57	AVENANT N°2 AU CONTRAT DE SUBVENTIONS ENTRE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) ET LA CA VAL PARISIS RELATIF AU PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES
10/02/2026	d/3.5.3/2026/58	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT L'IMPLANTATION ET 'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES AU SEIN DES PISCINES DU RESEAU DE LA CAVP (HORS AQUAVAL)
11/02/2026	d/8.9/2026/59	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SANNOIS ET DE PRESTATION AVEC MIRJANA FARKAS POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS CREATIFS « DANS MON CORPS » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_063

11/02/2026	d/7.5/2026/60	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ÉLECTRIQUE EN 2026
11-02-26	d/3.5.3/2026/61	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET UFCV
12/02/2026	d/1.1/2026/62	DECLARATION SANS SUITE DU LOT N°1- SERVICE REGULIER LOCAL DECORMELLES-EN-PARISIS/LA FRETTE-SUR-SEINE DU MARCHÉ EXPLOITATION D'UN SERVICE REGULIER LOCAL DE BUS SUR LES COMMUNES DE CORMEILLES-EN-PARISIS/LA FRETTE-SUR-SEINE, ERMONT ET HERBLAY-SUR-SEINE (2025-23)
13/02/2026	d/1.1/2026/63	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSEIL EN OPTIMISATION DES FONCTIONNALITES POUR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DES SITES INTERNET ET INTRANET DE LA CA VAL PARISIS (2026-05)
13/02/2026	d/3.5.3/2026/64	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX ET DE MATERIELS ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
14/02/2026	d/8.9/2026/65	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE ESCAPADES EN MUSIQUE RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE MUSICALE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
14/02/2026	d/8.9/2026/66	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ÂMA POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PARENTALITÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
16/02/2026	d/1.1/2026/67	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES INTERNET ET INTRANET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (2026-04)
16/02/2026	d/1.1/2026/68	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDE DE MODELISATION DE LA TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CA VAL PARISIS
17/02/2026	d/8.9/2026/69	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA COMPAGNIE OSTARA POUR LE SPECTACLE « AU JARDIN AVEC PAPAGENA » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
17/02/2026	d/8.9/2026/70	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD-EAM COS NINA GOURFINKEL DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
20/02/2026	d/8.9/2026/71	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC LAURENT BINET À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
23/02/2026	d/7.5/2026/72	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE PETIT BASSIN AU CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
23/02/2026	d/7.5/2026/73	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAU UNITAIRE AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE MALIBRAN A CORMEILLES-EN-PARISIS
26-02-2026	d/1.1/2026/74	AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'INTERVENTIONS PORTANT SUR LA SENSIBILISATION A L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE ET A L'ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET « ALIMENTATION LOCALE, SANTE ET LIEN SOCIAL » (2025-33)
26/02/2026	d/8.9/2026/75	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR LE THÈME DE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_063

		L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
26/02/2026	d/3.5.3/2026/76	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES GRANDS BAINS DU PARISIS A HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE TESS DEL PINO
27/02/2026	d/8.9/2026/77	CONTRAT DE CESSIONS TRIPARTITE POUR UNE MICRO EXPOSITION ? DEUX ATELIERS ET UN SPECTACLE PAR L'ASSOCIATION ALIS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
28/02/2026	d/8.9/2026/78	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES ARTS BOUTANTS POUR UN CONCERT LATIN JAZZ PAR MACA & BEN Á LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
04/03/2026	d/3.3.1/2026/79	BAIL DÉROGATOIRE / SOCIÉTÉ EASY FLOC
04/03/2026	d/7.5/2026/80	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE ET EN GAINAGE DU RESEAU D'EAU UNITAIRE AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE IMPASSE VERDUN A CORMEILLES-EN-PARISIS
05/03/2026	d/7.5/2026/81	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIGEIF DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ÉLECTRIQUE EN 2026
05/03/2026	d/3.5.3/2026/82	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MONITEUR FORME VIDAL CHARLENE
09/03/2026	d/7.5/2026/83	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE LAFAYETTE A EAUBONNE.
10/03/2026	d/7.5/2026/84	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE GAMBETTA A TAVERNY.
10 /03/2026	d/7.5/2026/85	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DES HAUTS CHARDONNETS TAVERNY
10/03/2026	d/78.7/2026/86	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV EXPRESS ROISSY
10/03/2026	d/78.7/2026/87	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - GRISEL
10/03/2026	d/3.5.3/2026/88	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS ET LA COMMUNE DE PIERRELAZE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU SPORT
10/03/2026	d/3.2/2026/89	DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION N°D/3.2/2021/53 DU 21 JUILLET 2021 PORTANT CESSON DE LA PARCELLE AV 627 SISE 8 BOULEVARD DU

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2026_063

HAVRE A HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DU GROUPE STRAUSS		
10/03/2026	d/7.5/2026/90	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2026 SUR LA CA VAL PARISIS
10/03/2026	d/7.5/2026/91	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CA VAL PARISIS
10/03/2026	d/1.1/2026/92	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
12/03/2026	d/7.1.6/2026/93	CLOTURE DES 10 SOUS REGIES DE RECETTES POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA CA VAL PARISIS
16/03/2026	d/1.4/2026/94	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE POUR LE COMPRESSEUR DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
17/03/2026	d/3.3.1/2026/95	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DOMICILIATION JMT & PARTNERS
17/03/2026	d/3.3.1/2026/96	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DOMICILIATION DG COM
17/03/2026	d/7.5/2026/97	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX SITUES RUE DES PAVILLONS A FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Fait et délibéré ce jour à Franconville-la-Garenne.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»